



Edito

Saint-Martinoises,
Saint-Martinois,

Dans la gazette n°9, nous vous annonçons avoir sollicité deux demandes de subventions auprès de la Préfecture des Landes et de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour la transformation de la salle des fêtes en salle pluriactivités.

Il y a 3 mois, dans la gazette n°13, nous vous annonçons une subvention de 125 623 euros, soit 57,8 %, attribuée par la Préfecture.

Ce mois-ci, nous venons de recevoir également une réponse favorable de la Région pour l'obtention d'une subvention de 29 076 €, soit 13,5 % du coût total.

Les deux dotations représentent donc 71,5 % de la somme total prévue.

Nous nous réjouissons de ces réponses favorables institutionnelles. Celles-ci répondent à une argumentation de notre projet qui partait d'un constat et qui mettait en perspective les évolutions souhaitées.

Le budget communal ambitieux proposé au printemps dernier sera de ce fait respecté.

Ces réponses favorables nous engagent à maintenir le cap de notre programme initial auquel vient s'ajouter le futur agrandissement de l'école, rendu nécessaire par l'augmentation des effectifs scolaires.

Alexandre LAPEGUE



ACCUEIL DES NOUVEAUX NÉS



Samedi 9 octobre, la municipalité a reçu les familles des nouveaux nés de 2020 et 2021. Un body a été offert aux petits Saint-Martinois pour les accueillir dans notre village. Nous leur avons souhaité d'y grandir heureux en profitant pleinement d'une école primaire investie dans divers projets et pour un monde associatif dynamique.

Parents et grands parents ont apprécié ce moment de convivialité autour d'un pot. Les plus grands ont pu profiter d'un temps d'échange ; pour certains, ce fut un moment pour faire connaissance avec d'autres familles et découvrir la vie du village.

La municipalité va réitérer cet événement l'an prochain et espère rencontrer autant de jolis bébés que cette année.

Merci encore pour votre participation.



DÉTournement DE FONDS AU COMITÉ DES FÊTES

La trésorière du comité des fêtes qui se trouve être une de mes proches s'est présentée en Mairie pour m'informer avoir utilisé la carte bancaire de l'association à des fins personnelles. Elle a justifié son geste en indiquant qu'elle se trouvait dans le besoin. Il est bien évident que cette utilisation frauduleuse de moyen de paiement est inacceptable. En tant que Maire, je ne peux cautionner ce genre d'attitude, et me suis résolu à porter plainte à la Gendarmerie, malgré ma filiation avec la personne incriminée. L'intérêt public prime et mon engagement auprès des citoyens m'interdit de couvrir ces agissements. Le Comité des Fêtes fonctionne exclusivement avec des subventions communales et je me devais d'entamer une procédure judiciaire à l'encontre de la contrevenante, pour détournement de fonds publics. Aujourd'hui la somme prélevée a été rendue, et la procédure suit son cours.

Alexandre LAPEGUE - Le Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE

1/2 Admissions en non-valeurs / Provision pour dépréciation des comptes de tiers

3. Subvention école EMILE

4/5 SYDEC : déploiement du réseau de fibre optique, modification de la délibération n° 2020_12_09_D10 / Décision modificative (DM) n° 2

6. Zone d'activité économique communautaire : vente de la parcelle G n° 511 à la CC-MACS

7. Organigramme hiérarchique des employés communaux

8. Mise à disposition d'une ATSEM principal de 2ème classe à L'ALSH de St Jean de Marsacq

9. PLUI – Révision allégée en vue de la modification des OAP de la commune

10-11 Achat parcelle section H n° 960 au centre bourg / Achat local commercial (bar, hôtel, restaurant)

12. Dépôt de candidature pour l'opération nationale « 1 000 cafés »

13. Déviation du réseau d'eau pluvial – Route du Seignanx

14-15 Aliénation partielle du chemin rural de Nassut / Création d'une partie du chemin rural de Nassut

16. Aliénation partielle du chemin rural de Micoulaou

17. Contribution de MACS à l'établissement public local « landes foncier »

18. Convention Territoriale Globale – avenant – MACS / CAF

19. Modification des statuts de MACS - Transfert de compétence « déchets de venaison »

ROUTE DE L'OCEAN

Il aura fallu être patient ...

Les travaux de sécurisation du village sur la route de l'Océan ont enfin été réalisés. Une bonne semaine de travaux fut nécessaire pour buser, taluter, encaillouter, et damer les bas-côtés de la départementale. Le résultat nous est apparu convenable mais nous ne manquerons pas de suivre son état. Néanmoins, la prudence reste de mise sur cette portion.

Pour information, le technicien départemental, en charge des travaux, nous a avisé que les routes de l'Océan et du Pays de Gosse (D366) seront intégralement refaites d'ici deux ans.

Patrice LARD



ÉCLAIRAGE LES TOURELLES / SYDEC

Lors de l'achèvement des travaux du lotissement « La Tourelle 1 et 2 », le SYDEC a refusé de mettre en service l'éclairage public pour les raisons suivantes :

- Non conformité de la fixation des candélabres effectuée par l'entreprise Sud Réseau. La société a été saisie pour la remise aux normes et la situation a été régularisée récemment.
- Le géoréférencement n'a pas été effectué à l'époque par le lotisseur et il est nécessaire pour valider l'installation. De ce fait, la Municipalité a décidé de prendre à sa charge ce travail, bien qu'elle n'en soit pas responsable. Les travaux vont être réalisés prochainement.

De plus, l'attestation du Consuel, reçue en 2018 n'est plus valide. Il faut fournir une attestation de moins de 6 mois au SYDEC. Là aussi, la Municipalité est intervenue, et c'est l'entreprise Sud Réseaux qui va prendre à sa charge ce contrôle.

Nous sommes désolés du désagrément, mais pouvons vous garantir que la Municipalité fait tout son possible, depuis plusieurs mois maintenant, pour résoudre ces problèmes indépendants de sa volonté. Nous espérons pouvoir mettre en service l'éclairage public très prochainement.

COMITÉS CONSULTATIFS « BÂTIMENTS - VOIRIE - URBANISME »

La réunion s'est tenue le vendredi 8 octobre. En terme de voirie, nous avons échangé sur les travaux en cours (rte de l'océan, chemin de Nassut, chemin de Hourgalot) et nous avons abordé les chantiers prévus (rte de Minjoulic, reprise des tampons d'eaux pluviales sur la route des Pyrénées et au bourg).

Pour l'urbanisme, le projet de résidence Senior et Intergénérationnelle en centre bourg a mobilisé la majeure partie du temps d'échange, car celui-ci se précise maintenant et il comprend plusieurs bâtiments :

- La construction d'une résidence municipale destinée à des seniors en perte de mobilité composée de 5 logements sociaux organisés sous le format de l'habitat partagé.
- La construction d'une résidence de 16 appartements privés destinés à des familles et des seniors.
- La rénovation de l'hôtel / bar / restaurant, pour y créer des logements à l'étage et un commerce municipal de jour au rez-de-chaussée.

COMITÉS CONSULTATIFS « BÂTIMENTS COMMUNAUX »

La réunion s'est tenue le vendredi 1er octobre. L'ordre du jour était l'agrandissement de l'école, pour l'ouverture d'une seconde classe supplémentaire à la rentrée 2022.

L'ancienne Mairie paraît être le lieu le plus adapté pour accueillir les nouveaux élèves. En effet, le rez-de-chaussée est utilisé pour la cantine, mais les niveaux 1 et 2 sont aujourd'hui inutilisés complètement.

L'extérieur a été rénové de 2017 à 2019, ce qui donne un cachet remarquable à ce bâtiment. Il serait dommage de ne pas le réhabiliter à l'intérieur, même si cela demande d'importants travaux :

- Contrôle de la charpente et de sa réhabilitation, ainsi que la rénovation des boiseries intérieures;
- Réagencement des espaces cloisonnés et réfection de l'électricité;
- Révision des préconisations portées dans le rapport de diagnostic établi par le Sydec de 2013 à 2015 : un renforcement de l'isolation thermique, le remplacement du système de chauffage énergivore au fioul datant de 1978, par un système récent plus vertueux (chaudière biomasse ou PAC Air-Eau);
- Installation de deux escaliers extérieurs.

La seconde option envisagée est l'extension du bâtiment scolaire actuel en direction de la salle socio culturelle :

- Une solution en « dur » a été prévue lors de l'agrandissement de l'école en 2010. Cette solution a l'avantage d'être pérenne, mais elle ne nous permettrait pas, à priori, une livraison certaine du bâtiment pour septembre 2022. L'utilisation d'une structure modulaire basique de type « Algeco » serait alors nécessaire lors de la prochaine rentrée.

- Une troisième solution modulaire « haut de gamme » peut s'adapter au même endroit, ce qui permettrait une livraison du chantier à temps pour la rentrée (bâtiment garanti 15 ans).

En concertation avec les membres du comité consultatif, nous avons décidé de réaliser une évaluation des 3 solutions possibles. Nous avons donc lancé des consultations avec un constructeur de bâtiments modulaires et un cabinet de maîtrise d'ouvrage pour l'agrandissement en « dur » et la rénovation de l'ancienne Mairie.

« ... DES INCIVILITÉS SUR LA COMMUNE ...! »

Depuis plusieurs semaines, des détériorations et le non respect de l'environnement ont été constatés dans notre village.

Deux points tri sont à votre disposition (au tennis et à la zone artisanale) ainsi qu'une déchetterie (route de Sainte Marie de Gosse). Le code de l'environnement interdit et sanctionne le dépôt de déchets sauvages par une amende.

Des actes de vandalisme ont été aussi observés (effraction du local de pelote, vitre cassée au fronton, barrières abîmées ...) ; ces faits sont sanctionnés par la loi en fonction des circonstances, de la nature du bien attaqué et de l'importance des dégâts causés.

Nous espérons que ces faits ne se reproduiront plus, et que la municipalité ne devra pas prendre les mesures nécessaires pour y remédier.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES TÉLÉTHON (APE)

Vous avez été pas moins de 72 à commander votre sapin de Noël l'année dernière !

Cette année, l'APE renouvelle son opération Noël en organisant une vente de sapins et de chocolats OUVERTE A TOUS !!!!

Les bons de commande seront distribués dans les cahiers des enfants, disponibles sur le Facebook de l'association ou demande par mail : apestmartindehinx@gmail.com

N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Nous vous rappelons que tous les bénéfices de cette opération serviront à financer l'achat d'un livre pour chaque élève de l'école !

Merci à tous !



OUVERTE A TOUS !!!!

Le Bureau

TÉLÉTHON

Cette année la campagne du téléthon se déroulera du 8 novembre au 11 décembre. Une vente de stylo et porte-clés se fera à l'école à partir du 8.

Le samedi 4 décembre, aura lieu la journée nationale du téléthon, avec des activités organisées à la salle socio culturelle et autour du city stade, à partir de 14h00.

L'association Réveil d'Automne proposera des jeux de carte et de société, et l'association des parents d'élèves, des défis sportifs.

Toutes ces activités permettront la mixité des générations et de se retrouver ensemble dans une bonne ambiance. Les sommes récoltées seront remises à l'Association Française contre la Myopathie.

SMBS COURSE À PIED

L'assemblée générale de la section course à pied SMBS se déroulera le vendredi 5 novembre à 19h00 à la salle polyvalente de Biarrotte.
Venez nombreux !



SMBS OMNISPORT

Les dates des assemblées générales sont les suivantes :

- samedi 20/11/21 : Tennis à St Martin de Hinx
- vendredi 26/11/21 Gymnastique à 19 h à St Martin de Hinx
- samedi 27/11/21 : Danse à 19h à St Martin de Hinx
- vendredi 3/12/21 : Pelote à 19h à St Martin de Hinx
- samedi 4/12/21 : VTT à 19h à Biarrotte

L'assemblée générale du SMBS Omnisports aura lieu à Biarrotte samedi 15/01/2022 à 19h00.



ANCIENS COMBATTANTS

L'assemblée générale des anciens combattants s'est tenue le samedi 2 octobre.

Monsieur PLAS, Président de l'association, a ouvert la séance en remerciant tous les membres présents et la Municipalité pour avoir octroyé une rallonge de la subvention de 500 euros, pour que l'association puisse réaliser toutes ses manifestations.

Monsieur NOGARO, secrétaire, a ensuite fait un bilan moral des activités. Monsieur MAZEAS, trésorier, a fait le bilan financier de l'association, tout en apportant des précisions sur les soucis liés aux nombreux frais de fonctionnement facturés par la banque.

L'assemblée générale s'est terminée par un apéritif et un déjeuner de saison : omelette aux cèpes et jambon, suivi de boudin noir, puis enfin mignardises.

Nous vous rappelons également, que la cérémonie du 11 novembre se tiendra à 10h30 face au monument aux morts, en célébration de la signature de l'armistice de 1918 qui mit un terme à la 1ère guerre mondiale.



A la découverte des entreprises locales à votre service ...

La Pose Photo
Coralie VANDE VOORDE

Photographe Professionnel dans Les Landes et Les Pyrénées Atlantiques

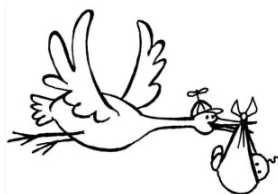
Portraits - Mariages - Entreprises - Reportages - Identités ...

La Pose Photo
Coralie VANDE VOORDE

06.98.30.22.71
lapose-photo@orange.fr
www.lapose-photo.com

Bienvenue à

Ulisse Angelo BARBE
né le 23 septembre



Une pensée pour ceux qui nous ont quittés

DAUGAREIL Pierrette Hélène - 30 septembre
COURTIEUX Gérard - 14 octobre
VALVERDE Marie Conception Louise - 11 octobre